

Lettre ouverte et mise au point du Professeur Jean-Bernard Fourtillan adressée au Directeur Général de l'ANSM et au Ministre de la Santé

Ce document vous est adressé de la part du Professeur Jean-Bernard FOURTILLAN, Président du Fonds Josefa

Les Professeurs Jean-Bernard FOURTILLAN et Henri JOYEUX (Professeur de Pharmacie, Professeur de Médecine) ont décidé en 2015 d'unir leurs efforts pour faire connaître au grand public, en même temps qu'aux Professionnels de santé et aux Chercheurs, une découverte essentielle et les médicaments en cours de préparation qui en découleront.

La découverte concerne deux hormones physiologiques (naturelles) sécrétées par la glande pinéale située dans le cerveau :

- La Valentonine (hormone du sommeil et de la nuit), découverte par JB Fourtillan en 1994
- Le 6-Méthoxy-Harmalan (hormone de la vigilance et du jour), découverte par W.M.Mac Isaac en 1961

Ces deux hormones assurent la régulation totale des vies psychiques et végétatives de l'organisme pendant une journée de 24 heures.

Cette découverte a permis de comprendre, pour la première fois, les mécanismes, totalement inconnus auparavant, des troubles du sommeil, des dépressions nerveuses et des maladies neurodégénératives de Parkinson et d'Alzheimer.

Parce que ces affections sont dues à une insuffisance des sécrétions pinéales nocturnes de ces deux hormones régulatrices, leur administration par patchs transdermiques, pendant la nuit, permet de traiter efficacement ces maladies.

C'est dans ce cadre que 402 personnes, dont les Professeurs Fourtillan et Joyeux, atteintes d'une de ces affections, ont librement décidé de se soigner.

Rappel des faits

1- Le 13 juin 2019, l'ANSM a convoqué le Professeur FOURTILLAN pour obtenir des explications sur la réalisation d'un essai clinique réalisée par le Fonds Josefa (cliquez ici pour consulter cette convocation - pièce 1 (/images/piece01_20190613_ANSM_Convocation.pdf)).

2- Réponse du 22 juin 2019 du Professeur FOURTILLAN (cliquez ici pour consulter cette réponse - pièce 2 (/images/piece02_20190622_FondsJosefa_ReponseANSM.pdf)) avec CV de J.B. FOURTILLAN (cliquez ici pour consulter le CV - pièce 2bis (/images/piece02bis_CV_JBF.pdf)).

3- Lettre du 19 septembre 2019 et décision de la même date de l'ANSM, portant « Interdiction d'une recherche impliquant la personne humaine, non autorisée par l'ANSM, et mise en œuvre par l'association « Fonds Josefa » et la société SODEVAL » (cliquez ici pour consulter cette lettre - pièce 3 (/images/piece03_20190919_ANSM_Courrier.pdf)).

Réponse

Les patchs, qui délivrent deux hormones naturelles, ne sont pas, pour l'instant, des médicaments.

L'essai de ces patchs n'est pas un essai clinique, au sens réglementaire du terme, qui doit être soumis à l'aval de l'ANSM, parce qu'il n'est pas effectué avec un médicament. Le fabricant du patch mentionne sur l'emballage des patchs : « **Technical sample. Not for human use** », ce qui signifie que ce n'est pas un « médicament » et que son utilisation est de l'unique responsabilité des 402 personnes.

Ainsi les reproches formulés par l'ANSM dans sa décision sus-mentionnée sont sans fondement. Le test en question est effectué en toute légalité.

Les bénéfices de cette étude pour la protection de la Santé humaine

Dans le cadre de cette étude, nous avons constaté que dans le groupe des 140 personnes atteintes de la maladie de Parkinson, tous avaient reçu des métaux lourds (aluminium, mercure ou plomb) avec la répartition suivante :

- Près de 30% des patients les plus jeunes ont reçu le vaccin de l'hépatite B (qui contient de l'aluminium), dans les 20 à 30 ans qui ont précédé la déclaration de la maladie.
- Près de 10% des patients ont reçu de l'aluminium sous forme de pansements gastriques (Maalox, Phosphalugel...), dans les 20 à 30 ans qui ont précédé la déclaration de la maladie.
- Tous les autres patients, les plus âgés, ont reçu du mercure sous forme de plombages dentaires.

Les dangers de l'aluminium, et son implication dans le déclenchement de la maladie de Parkinson, sont corroborés par notre essai.

Le 14 juin 2018, les Professeurs Fourtillan et Joyeux ont alerté le Président de la République Française sur les effets mortifères de l'aluminium :

- **cliquez ici pour consulter la lettre adressée au Président de la République - pièce 4 (/images/piece04_20180614_Lettre_au_President_de_la_RF.pdf) ;**

- **cliquez ici pour consulter le dossier "Un appel urgent à Monsieur le Président de la République Française. La présence d'aluminium dans l'organisme représente un danger mortel pour l'homme" - pièce 5 (/images/piece05_20180722_Version_finale_Interdiction_totale_Aluminium_dans_medicaments.pdf).**

Les seuils maximums d'aluminium admissibles, établis par la FDA (Food and Drug Administration) et repris par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), Autorités suprêmes dans le monde pour la protection de la santé humaine, sont très largement dépassés. Ces dépassements de doses

minimales à risques (Minimal Risk Level) entraînent inévitablement des risques importants de maladies neurodégénératives (Parkinson, Sclérose en plaques...) chez toutes les personnes qui ont reçu le vaccin de l'Hépatite B, qui contient l'adjuvant aluminique.

C'est le non-respect de l'interdiction promulguée par la FDA et l'OMS en 1989 qui est à l'origine de ces maladies neurologiques (Parkinson, Sclérose en plaques)

Malgré notre intervention au mois de juin 2018, et le courrier reçu, en réponse, de la Présidence de la République (cliquez ici pour consulter ce courrier - pièce 6 (/images/piece06_20180711_Reponse_de_la_RF)), transmise à Madame la Ministre de la Santé, il n'a pas été tenu compte de notre mise en garde.

La responsabilité de cette situation incombe à Madame la Ministre de la Santé, qui aurait dû faire immédiatement arrêter les vaccinations obligatoires de 11 vaccins, dont 7, parmi lesquels figure le vaccin de l'Hépatite B, contiennent des sels d'aluminium.